

## **Information relative à la prise en compte dans la politique d'investissement de critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et sur les moyens pour contribuer à la transition énergétique et écologique (article 173 paragraphe VI de la loi sur la transition énergétique)**

### **Contexte**

SMA informe sur la prise en compte dans ses politiques d'investissement de critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique (Climat).

En effet, avec la loi sur la transition énergétique (LTE) de 2015, le législateur a étendu aux investisseurs institutionnels et notamment aux entreprises d'assurance cette obligation de reporting sur leurs politiques d'investissement. Cette exigence de transparence est destinée à sensibiliser les investisseurs à la protection de leurs actifs face aux risques ESG et Climat dans le cadre de l'exercice de leur responsabilité fiduciaire.

Cette information constitue une réponse aux obligations légales définies par l'article 173 de la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte – Paragraphe VI et au décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier.

### **Périmètre et période de reporting**

La présente information couvre les politiques d'investissement de SMABTP, SMAvie BTP, SMA SA et Sagévie. Ces quatre sociétés régies par le code des assurances font partie du même groupe prudentiel d'assurances et déploient leurs politiques d'investissement selon un dispositif commun.

Cette information annuelle est établie sur la base d'une situation au 31 décembre 2017. Elle s'inscrit en complément du rapport RSE établi par SMABTP pour l'exercice 2017.

Ce document est disponible sur le site SMA ([www.smabtp.fr](http://www.smabtp.fr)) auquel les sociétaires des mutuelles ont accès.

1.	INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITES .....	3
1.1	Démarche générale d'investissement de long terme.....	3
1.2	Nature des investissements et modalités opérationnelles de gestion .....	3
1.2.1.1	Répartition par nature d'investissement.....	4
1.2.2	Répartition par zone géographique (hors OPC).....	4
1.2.3	Répartition par modalité de gestion.....	4
1.3	Politique d'investissement en titres financiers émis par des émetteurs privés.....	5
1.4	Politique d'investissement en titres émis par des Etats.....	5
1.5	Politique d'investissement en immobilier .....	6
1.5.1	Investissements immobiliers en direct .....	6
1.5.2	Investissements immobiliers via la Société de la Tour Eiffel .....	7
1.6	Politique d'investissement sur les autres types d'exposition.....	8
2.	CRITERES ESG.....	8
3.	CRITERES LIES AUX ENJEUX CLIMATIQUES .....	9

## **1. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITES**

### **1.1 Démarche générale d'investissement de long terme**

La politique d'investissement mise en œuvre par SMA correspond à une démarche d'investissement sous contrainte de risque avec une priorité donnée à l'analyse individuelle des placements.

Dans ce cadre méthodologique, les décisions d'achat et de vente sur tous les types d'actifs résultent de l'analyse et de la sélection de chaque investissement pris individuellement. Les portefeuilles se constituent en conséquence par agrégation d'investissements reconnus comme des opportunités ».

Pour les investissements en titres financiers (actions et titres de créances) émis par des émetteurs privés, l'analyse de l'émetteur réalisée par SMA préalablement à tout investissement – et au cours de la durée la vie de cet investissement - consiste à apprécier la qualité et la solidité des actifs qui constituent la contrepartie et éventuellement la garantie des titres émis par une entreprise. Le déroulement de la majeure partie de l'analyse de l'émetteur est indifférent au type de titre (titre de créance ou titre de capital) dans lequel il est projeté d'investir. L'examen de l'actif d'une société, de la qualité de sa stratégie et de son organisation, de la rentabilité qu'il génère et de son mode de financement est un préalable indispensable quel que soit le support d'investissement retenu.

Pour l'immobilier, les investissements sont réalisés dans une optique de constituer un flux régulier et pérenne de revenus constitué par l'encaissement de numéraire. SMA s'attache à rechercher des actifs de qualité en privilégiant la localisation des biens et la qualité des prestations offertes. La démarche est centrée autour du locataire pour renforcer sa satisfaction.

Cette démarche d'investissement de long terme dans des actifs capables de dégager un niveau de croissance et de rentabilité durables nécessite de respecter des critères de gestion cohérents avec des objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance. L'analyse individuelle de chaque investissement intègre donc les critères financiers d'une part et les critères extra-financiers d'autre part dans une approche globale.

Cette méthodologie d'investissement, historique et opérationnelle depuis de très nombreuses années à SMA, permet à SMA de remplir son rôle d'investisseur de long terme dans une approche durable.

Ce rôle important d'investisseur responsable pour la gestion financière des placements sera intégré dans la démarche du Groupe engagé depuis fin 2017 dans un chantier global RSE.

### **1.2 Nature des investissements et modalités opérationnelles de gestion**

Les caractéristiques des politiques d'investissement présentées dans le présent document et les données ci-après n'incluent pas les placements supports de contrats en unités de compte.

Le total des placements de quatre sociétés entrant dans le périmètre de la présente information s'élève à 20,3 milliards d'euros exprimé en valeur de marché à fin 2017.

Les placements se caractérisent notamment par :

- Une concentration importante sur la zone géographique européenne (UEE et AELE) et en particulier sur la France que ce soit pour les investissements en titres d'Etat, en obligations d'émetteurs privées, en actions et en immobilier ;
- Un nombre d'investissements relativement limité (800 lignes environ);
- Une maîtrise des investissements par une forte proportion d'investissements en direct et une faible délégation à des sociétés de gestion externes (hors cas spécifiques des OPC monétaires).

Ces caractéristiques permettent d'identifier, d'analyser et évaluer chaque investissement individuellement et par conséquent de mettre en œuvre pleinement la démarche d'investissement de long terme de SMA.

#### 1.2.1.1 Répartition par nature d'investissement

<b>Produits de taux d'intérêt</b>	<b>70%</b>	
Dont émetteurs Etat ou assimilés		26%
Dont émetteurs privés		35%
Dont OPC de trésorerie		8%
<b>Actions</b>	<b>13%</b>	
Dont actions et participations cotées		10%
Dont actions et participations non cotées		3%
<b>Investissements immobilier</b>	<b>13%</b>	
Dont immobilier de placement		9%
Dont immobilier d'exploitation		2%
Dont participation dans SIIC cotée		3%
<b>Autres (gestion diversifiée)</b>	<b>3%</b>	
Total		100%

#### 1.2.2 Répartition par zone géographique (hors OPC)

<b>UEE et AELE</b>	<b>94%</b>
<b>Organismes supranationaux</b>	<b>3%</b>
<b>Autres</b>	<b>3%</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>

#### 1.2.3 Répartition par modalité de gestion

<b>Gestion déléguée SGP externes</b>	<b>11%</b>
Dont OPC de trésorerie	8%

### 1.3 Politique d'investissement en titres financiers émis par des émetteurs privés

La démarche d'investissement de long terme précédemment décrite conduit SMA à considérer qu'une entreprise privée ne peut être durablement rentable que si elle développe une politique favorisant l'ensemble de ses partenaires (actionnaires, clients, fournisseurs, salariés, environnement) et non pas uniquement les actionnaires à court terme.

Dans ce cadre, les grilles et outils d'analyse mis en oeuvre pour sélectionner les investissements entrant dans les portefeuilles, comprennent des critères de respect de l'environnement, une dimension sociale et de gouvernance (ESG).

La formalisation méthodologique de choix de ces critères ESG/SMA et la mise en place de leur suivi systématique constitue un chantier prioritaire pour l'année 2018 (cf. ci-dessous paragraphe 2).

En cohérence avec ses fondements mutualistes, SMA porte tout particulièrement attention aux sujets liés à gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit, et ce depuis de très longues années.

Cela se traduit par l'exercice par SMA de son pouvoir d'actionnaire à travers le vote en assemblée générale ou le dialogue actionnarial. Cet exercice systématique sur les sociétés françaises est étendu depuis le début de l'année 2018 aux assemblées des sociétés étrangères. SMA instruit et analyse les résolutions soumises en cohérence avec sa démarche d'investisseur durable sur la base de ses propres analyses et en ayant également recours à des analyses externes émises par des prestataires spécialisés dans le conseil en droit de vote (Proxinvest et Glass Lewis).

Egalement, depuis 2003, par son investissement et son poste dans le conseil d'administration d'une SICAV d'engagement actionnarial investie systématiquement dans les 40 valeurs de l'indice français CAC, SMA exerce un dialogue permanent, vote de manière systématique et dépose des résolutions avec ces sociétés.

### 1.4 Politique d'investissement en titres émis par des Etats

Les titres d'Etat et assimilés constituent une part significative des portefeuilles (26%). Ils sont concentrés majoritairement sur les Etats de l'Union Européenne et de l'AELE France et en particulier émis par la France (80% du total des titres d'Etat), par des émetteurs supranationaux tels que BEI et Banque Mondiale (8%), par l'Allemagne (7%) et par le Portugal (2%).

Depuis début 2017, SMA a développé et mis en oeuvre une démarche interne de notation des émetteurs étatiques qui intègre des critères économiques et financiers (activité, solvabilité) et des critères extra-financiers ESG.

Les critères ESG évalués portent sur :

- Critères de gouvernance : Régime politique et organisation du pouvoir judiciaire, Transparence et pratique en matière d'optimisation fiscale, Corruption du secteur public et privé, Facilité à faire des affaires, Cadastre et performance et l'administration fiscale, Droits de l'homme et liberté politique et de la presse, Innovation ;
- Critères sociaux : Niveau et conditions de vie, Education et capital humain, Standards de travail, Pauvreté, Inégalités ;
- Critères environnementaux : Mix énergétique, Emission de gaz à effets de serre, Gestion des ressources naturelles en énergie et de l'eau.

## 1.5 Politique d'investissement en immobilier

La politique d'investissement de SMA accorde une part importante aux placements immobiliers (13% du total des placements).

Ces investissements sont historiquement réalisés et gérés en direct par des équipes dédiées de SMA.

Depuis 2014, les investissements immobiliers ont également été renforcés via la prise de contrôle (pour près de 60% du capital) dans la Société de la Tour Eiffel (société foncière cotée).

### 1.5.1 Investissements immobiliers en direct

Les actifs immobiliers de placement gérés en direct sont concentrés sur des bureaux tertiaires (87% du total) et portent de manière plus limitée sur des logements (11%) regroupés principalement sur Paris et sa petite couronne. Le patrimoine de placement totalise une surface de près de 400 000 m<sup>2</sup>.

L'immobilier d'exploitation totalise 36 000 m<sup>2</sup>. L'année 2018 a été marquée par l'achèvement de la construction du nouveau siège social de SMA, le déménagement et la vente de l'ancien siège de l'avenue Emile Zola.

Le renforcement des investissements immobiliers de placement depuis 2011 a permis de se positionner sur des actifs bénéficiant des niveaux de certification les plus élevés (HQE, Leed et Bream) ou des immeubles résidentiels ou mixtes en lien avec la réglementation dite BBC, bâtiment basse consommation.

Le nouveau siège social a reçu la triple certification environnementale HQE niveau Exceptionnel Réglementation Thermique 2012, BREAM niveau very good et LEED niveau Or.

Au total, à fin 2017, la part du patrimoine immobilier (placement et exploitation) qui fait l'objet de certification environnementale HQE représente 49% du total exprimé en valeur d'estimation et 32% exprimé en surfaces.

Par ailleurs, l'ancien siège de l'avenue Emile Zola a été vendu à un investisseur qui prévoit un programme de rénovation lourde avec certification.

Dans le cadre du plan d'actions, l'objectif de mise à jour du diagnostic de performance énergétique (DPE) pour l'ensemble du patrimoine a été achevé au cours de l'année 2017.

Le plan d'actions est en cours de mise en oeuvre sur les thèmes suivants :

- L'établissement d'une charte sur les bonnes pratiques et usages en matière de consommation des systèmes de chauffage à l'attention des locataires et collaborateurs ;
- Le lancement d'un programme d'investissements à horizon 2020 portant sur le remplacement des sources d'éclairage existantes et la mise en place de système de détection de présence ;
- Le lancement d'études sur les différents leviers pour l'amélioration de la performance énergétique sur les actifs immobiliers les plus énergivores.

### 1.5.2 Investissements immobiliers via la Société de la Tour Eiffel

Le patrimoine immobilier de la Société de la Tour Eiffel en exploitation et en construction totalise près de 513 000 m<sup>2</sup> situé en France (en Ile de France pour 70% exprimé en m<sup>2</sup> et 83% en valeur) et majoritairement sur des bureaux tertiaires.

La Société de la Tour Eiffel s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche RSE structurée avec un premier plan RSE sur la période 2012-2015 et un second plan triennal 2015-2018 actuellement en cours.

Le plan d'actions 2015-2018 s'articule autour de 3 axes :

- Axe 1 sur le patrimoine : réduire l'empreinte environnementale du patrimoine et préserver son attractivité (décliné en 17 engagements)
- Axe 2 sur la société : contribuer à la diffusion de pratiques responsables dans la ville en partenariat avec nos parties prenantes (9 engagements)
- Axe 3 sur le capital humain : mobiliser les collaborateurs autour de la politique RSE et faire évoluer les métiers (5 engagements).

Parmi les indicateurs de suivi du plan d'actions 2015-2018 :

- La part de la surface cartographiée du patrimoine est passée de 85% en 2013 à 98 % en 2017 ;
- A fin 2017, 73 % du patrimoine de bureaux francilien bénéficie d'une certification environnementale en construction/rénovation ou exploitation ;
- La Société de la Tour Eiffel déploie une politique de certification pour l'ensemble de ses développements ;
- A climat constant, une baisse de 11,2 % des émissions de gaz à effet de serre (en kg CO<sub>2</sub>e / m<sup>2</sup>) est constatée sur le patrimoine de bureaux IDF entre 2013 et 2017. STE souhaite tendre au plus vite vers l'objectif de -30% pour 2030.

Dans le cadre de son rapport RSE, la Société de la Tour Eiffel fournit notamment les informations environnementales suivantes :

- Informations qualitatives : consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, rejets de gaz à effet de serre, consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales, mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air ;
- Informations quantitatives : organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement, mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets, mesures prises pour préserver la biodiversité .

## 1.6 Politique d'investissement sur les autres types d'exposition

Les investissements en OPC gérés par des sociétés de gestion externes est limitée (11% du total des actifs) avec une part significative d'OPC monétaires. Concernant les investissements en OPC, SMA est vigilante au pays de domiciliation du fonds et est investi de manière quasi exclusive en fonds couverts par les directives de l'Union Européenne. Par ailleurs, pour les OPC en portefeuille, les sociétés de gestion ayant signé les PRI (Principles for Responsible Investment) représente plus de 56% de ces investissements en OPC (exprimé en valeur).

Les investissements en actions non cotées sont essentiellement réalisés via des fonds de capital investissement (type FPCI) dont les sociétés de gestion s'engagent à mettre en place une politique ESG.

Les expositions autres que celles précédemment décrites restent marginales et correspondent principalement à des investissements en produits diversifiés dont une partie consacrée aux produits de matières premières ....

Par ailleurs, les interventions et engagements des portefeuilles SMA sur les Instruments Financiers à Terme (IFT) sont très limités en nombre d'opérations et en montants d'exposition.

Concernant les prêts ou d'emprunts de titres, à fin 2017, et au cours de l'exercice sous-revue, SMABTP n'a pas contracté d'opérations et d'une manière générale ni privilégie l'usage de ce type d'opérations pour sa politique d'investissement.

## 2. CRITERES ESG

Pour définir son univers d'investissement et fixer sa politique d'investissement sur la base de l'analyse, réalisée en interne, individuelle de chaque investissement (cf. partie 1), SMA privilégie une approche globale ne séparant pas les critères financiers et les critères extra-financiers.

Les critères extra-financiers sont donc systématiquement passés en revue. Un projet est en cours pour l'année 2018 de formalisation de la méthodologie de sélection de ces critères en conformité avec à la démarche d'investisseur durable promue par SMA et cohérents avec le respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance. Cette formalisation méthodologique, le suivi systématique des critères avec le recours d'un fournisseur externe (en cours de sélection) et le reporting des portefeuilles sur la base de ces critères constitue le chantier 2018.



### 3. CRITERES LIES AUX ENJEUX CLIMATIQUES

En 2017, SMA a entamé une démarche interne de mesure de l’empreinte carbone de son portefeuille notamment dans un objectif d’appropriation de cet indicateur et de réflexion sur l’exposition carbone.

A fin 2017, ce calcul a été effectué en interne à partir de données extraites de Bloomberg qui portent sur les émissions estimées dites de « Scope 1 » c’est-à-dire couvrant les émissions directes de gaz à effet de serre de l’émetteur et dites de « Scope 2 », c’est-à-dire couvrant les émissions indirectes de l’émetteur liées à la consommation d’électricité, de vapeur, chaleur ou froid. En revanche, cette mesure ne porte pas sur les émissions dites de « Scope 3 » c’est-à-dire les autres émissions indirectes incluant celles des fournisseurs en amont et celles liées à l’usage et au recyclage du produit à l’aval.

Pour cet exercice, le périmètre retenu a porté sur les investissements détenus en direct suivants : actions cotées et obligations hors titres d’Etat (soit environ 36% du portefeuille). Toutefois, au regard de la disponibilité des données, le taux de couverture de ces investissements est de 70%.

Sur ce périmètre, les émissions financées (empreinte carbone normalisée par million d’euros investi) ressortent à :

- Pour le portefeuille actions à 82 tonnes de CO<sub>2</sub>e par million d’euros investi (méthodologie de pondération sur la base de la détention du capital) ;
- Pour le portefeuille taux et actions à 84 tonnes de CO<sub>2</sub>e par million d’euros investi (méthodologie de pondération sur la base du montant du bilan des émetteurs) dont 16 tonnes provenant des investissements actions et 68 du portefeuille taux.

Le niveau de l’empreinte carbone du portefeuille actions est très significativement inférieur à celui de l’indice Euronext 50. Cela s’explique notamment par le poids réduit du secteur pétrolier et « utilities » dans les portefeuilles par rapport aux indices.

Cette mesure de l’empreinte carbone du portefeuille ne représente qu’une photographie sur la base du portefeuille à fin 2017 et qui dépend des informations sur les émissions fournies par les émetteurs.

Plus spécifiquement, sur les investissements exposés au charbon, SMA est en cours de formalisation de sa stratégie d’investissement reposant sur l’évaluation de l’exposition de leurs portefeuilles et la définition de seuils d’investissement selon des critères de chiffre d’affaires et de mix énergétique charbon. D’ores et déjà, il est relevé que l’exposition au charbon des portefeuilles SMA est marginale.

Sur les placements immobiliers, la priorité est donnée à l’augmentation du patrimoine faisant l’objet de certifications HQE. De plus, la Société de la Tour Eiffel s’est fixé des objectifs portant sur sa contribution aux objectifs de la Transition Énergétique et Ecologique et aux objectifs climatiques.